

émigrants, depuis Québec jusqu'à Winnipeg, *viâ* Duluth est de \$25.50 et par chemin de fer *viâ* Chicago et St. Paul \$31.50. Les enfants au-dessous de 13 ans passent pour moitié prix et chaque adulte a droit à 150 livres de bagage. Les prix seront les mêmes ou à peu près pour l'année 1880.

Dans le cas où plusieurs familles partent ensemble, elles peuvent louer un char pour mettre leurs effets, en outre des 150 lbs. auxquelles elles ont droit. Ce procédé est moins dispendieux et est employé par un grand nombre d'émigrants canadiens.

Nous ne recommanderons pas aux colons qui partent pour le Manitoba de s'embarasser d'effets lourds et incommodes, car ils peuvent s'en procurer là pour le même prix que leur coûterait le fret. Règle générale, les émigrants ne devraient apporter avec eux ni meubles, ni instruments aratoires. Ces derniers objets, surtout, peuvent être achetés avec avantage à Emerson ou à Winnipeg, et ils sont préférables, en ce sens, qu'ils sont plus adaptés au pays ; mais il est à propos de se munir abondamment de linge de corps et de lit ainsi que de différents articles de ménage qui peuvent être facilement empaquetés. Les hommes de métier doivent apporter avec eux les outils nécessaires à leur état ; mais cela est dispendieux, surtout si ces outils sont lourds.

Au Manitoba les émigrants sont reçus par M. Hespeler, agent du gouvernement, qui se met à leur disposition et leur donne toutes les informations pour se rendre sur leur terre.

Si au lieu de se rendre à Winnipeg ils se rendent à Emerson, ils trouveront un grand hangar pour leurs effets, à la gare du chemin de fer. A Dufferin ils auront des logements provisoires, et M. Tétu, agent du gouvernement, leur rendra les mêmes services.